

Brevet de Surveillant de baignade
Programme détaillé de la formation



Titre de la formation :

Brevet de Surveillant de Baignade

Satisfaction
stagiaires 2019
4.69/5

Pourcentage de
réussite 2019
100%

Personnes concernées :

Le Brevet de surveillant de baignade, ou BSB, est un brevet qui permet la surveillance de la baignade dans les Accueils Collectifs de Mineurs (anciennement Centre de Vacances ou de Loisirs). Il est soumis à un recyclage quinquennal.

Prérequis

- Avoir 18 ans au 1er Juillet de l'année en cours. Attention : le diplôme ne sera délivré que le jour des 18 ans
- Être reconnu apte médicalement à la pratique de la natation et du sauvetage
- Avoir un minimum d'aptitude et d'entraînement à la natation

Les objectifs :

L'unité d'enseignement « Brevet de Surveillant de Baignade » a pour objet de faire acquérir aux stagiaires les compétences nécessaires pour tenir l'emploi de « Surveillant de Baignade » dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs.

Cette qualification de « surveillant de baignade » fixe les différentes capacités nécessaires, afin que le titulaire soit capable d'encadrer une baignade dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur, et de mettre en oeuvre une conduite à tenir appropriée face à une situation d'accident et/ou à une détresse physique, avec ou sans matériel de premiers secours, seul ou avec le concours des membres de l'équipe d'animation.



Le Contenu de la formation

• Épreuves techniques

Lancer de ballon :

L'épreuve consiste à lancer le "ballon de sauvetage" au-delà d'une distance minimale de 10,5 mètres. Le candidat dispose d'un maximum de trois lancers pour réussir l'épreuve, sans limite de temps. Le lancer est déclaré valable lorsque le ballon tombe au-delà de la ligne des 10,5 mètres.

Définition du ballon : le « ballon de sauvetage » est constitué par un ballon type water-polo, enserré dans un filet solidaire d'un cordage de 25 mètres de longueur et de 6 mm de diamètre. Le filet et le cordage sont en nylon de préférence.

50 mètres mannequin :

L'épreuve s'effectue en tenue de bain sur un parcours de 50 mètres au cours duquel le candidat doit successivement exécuter :

- un premier parcours de 25 mètres (nage ventrale) départ plongé.
- à l'issue de ces 25 mètres, le candidat récupère un mannequin réglementaire type "PITET" immergé à une profondeur située entre 2m50 et 3 mètres, et transporte ce mannequin sur une distance de 25 mètres. Le transport doit être obligatoirement effectué dans la technique de nage sur le dos ou "assis", bras passé sous l'aisselle du mannequin, main placée contre la poitrine du mannequin.

Pendant toute la durée du transport le mannequin doit avoir les voies aériennes émergées. Si la durée des immersions successives de la face du mannequin dépasse 5 secondes, le candidat est éliminé.

Parcours de 200 mètres en nage libre avec franchissement d'obstacles :

Le candidat doit franchir obligatoirement 8 obstacles d'une largeur de 2 mètres, répartis équitablement sur le parcours.

Epreuve pratique de soin de 1ère urgence aux noyés :

Lors d'un cas concret non évolutif, du type : Le sauveteur est en présence d'un noyé lors d'une baignade organisée dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs.

4 sujets sont possibles (voir les fiches individuelles d'évaluation « Epreuve pratique de soins de première urgence aux noyés »).

Le candidat devra être capable d'exécuter correctement les gestes de premiers secours.

Conditions de réalisation :

Au cours d'un cas concret, une personne ou un mannequin de Ranimation Cardio Pulmonaire simulent la victime. Le candidat aura à disposition un témoin pour l'aider dans l'intervention (le témoin sera joué par un membre de l'équipe pédagogique).

Le candidat aura à disposition un Défibrillateur Automatisé Externe de formation et ses accessoires, un téléphone et une couverture iso thermique.



Comité Départemental Olympique et Sportif du Var

Maison Départementale des Sports du Var - 133 boulevard Général Brosset 83200 Toulon

Tel : 04 94 46 01 92 - Email : acdoss@cdos83.fr - www.cdos83.fr

N° OF : 93 83 04 053 83 (Ne vaut pas agrément de l'Etat)



- **Épreuves de réglementation :**

1/ une épreuve de questionnaire à choix multiple (QCM) : Elle consiste en un questionnaire à choix multiple (QCM) durant lequel les questions posées doivent permettre d'appréhender les connaissances du candidat dans les domaines réglementaires et pratiques.

Le QCM est composé d'un ensemble de 20 items portant sur les domaines suivants :

- Compétence 1 : SECURISER ET PREVENIR
- Compétence 2 : SURVEILLER
- Compétence 3 : SAUVER
- Compétence 4 : SECOURIR
- Compétence 5 : SENSIBILISATION AU MILIEU AQUATIQUE ET A SON RESPECT

PSC 1 INCLUS DANS LA FORMATION

Le déroulement du stage : durée 35h00

- Durée d'une journée de formation : de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
- Lieu : Toulon ou La Croix-Valmer
- Nombre de stagiaires : 20
- Coût pédagogique : 260.00€

La méthode pédagogique :

- Cette formation, théorique et pratique, est validée par la délivrance par la Fédération Française de Sauvetage et Secourisme du Brevet de Surveillant de Baignade aux participants qui auront suivi et réussis la formation et les tests d'évaluation.

- La formation est animée par des professionnels accrédités par la Fédération Française de Sauvetage et Secourisme et par le CDOS Var. Chaque module sera animé de manière interactive avec une vidéo-projection et beaucoup d'échanges. Des ateliers pratiques et des mises en situation seront aussi mis en place.

- Il sera fourni pour chaque module des documents supports ainsi un document numérique retraçant chaque module à la fin de la formation.

Suivi et évaluation :

- Le stagiaire signe une feuille de présence pour chaque ½ journée de formation
- Chaque stagiaire reçoit un livret de formation.
- Chaque module donne lieu à une évaluation grâce aux exercices pratiques mis en place.

Accessibilité :

Possible en fonction du handicap et avec un accompagnement spécifique, nous consulter



Comité Départemental Olympique et Sportif du Var

Maison Départementale des Sports du Var - 133 boulevard Général Brosset 83200 Toulon

Tel : 04 94 46 01 92 - Email : acdoss@cdos83.fr - www.cdos83.fr

N° OF : 93 83 04 053 83 (Ne vaut pas agrément de l'Etat)



